

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4

CHARTRE DES ESPACES VERTS



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique

www.urbactis.eu

Dossier n°200040

CHARTRE DES ESPACES VERTS, COMMUNE DE SAINT-LYS

La charte des espaces verts sera ajoutée au PLU au cours de l'enquête publique et avant approbation.

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.5

CLASSEMENT SONORE



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique

www.urbactis.eu

Dossier n°200040



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MAIRIE DE SAINT-LYS

Reçu le :

22 FEV. 2021

Enregistrement : 23/02/2021 (16:20)
Arrivée : 22/02/2021
Registre : 2021-02-52636
Courrier
Coassin Jannylene

Pour Traitement :

URBA

Pour information :

M. Bruniera

Direction départementale des territoires

Toulouse, le **15 FEV. 2021**

Service Risques et Gestion de crise
Pôle crise et sécurité routière
Observatoire réglementation et technique

Le directeur départemental des
territoires

Affaire suivie par : Alexis Quénelle
Téléphone : 05.61.10.60.93
Courriel : alexis.quenelle
@haute-garonne.gouv.fr

à

liste des destinataires in fine

Objet : Arrêté de classement sonore du 4 décembre 2020 pour la Haute-Garonne pour annexion au document d'urbanisme local.

PJ : - Arrêté préfectoral
- Tableau des communes
- Cartographie du classement sonore par commune

Dans le cadre de la réglementation traduite dans le code de l'environnement aux articles L571-10 et suivants et R 571-32 et suivants relatifs au classement sonore des voies, et en application de l'article R571-39 du code de l'environnement, les communes concernées ont été consultées sur le dossier de révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du 10 février au 24 août 2020.

Mon service a échangé avec les communes ayant fait part de leurs observations dans le cadre de cette consultation.

J'ai l'honneur de vous informer que l'arrêté préfectoral relatif à ce classement a été signé le 4 décembre 2020. En application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, le classement sonore doit être reporté dans les annexes informatives du document d'urbanisme par les collectivités compétentes en matière de plans locaux d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de cartes communales. Dès lors, je vous propose d'annexer les pièces jointes ci-après à votre document d'urbanisme local. Ces documents seront également consultables sur le site de la Préfecture à la rubrique bruit (environnement, eau, risques naturels et technologiques/cadre de vie).


Yves SCHENFEIGEL

Copie : DDT/ST

Liste des destinataires

Pour attribution

M. ou Mme le président de l'établissement public de coopération intercommunale du/de la/des :
Cœur et Coteaux du Comminges, Gascogne Toulousaine, Lauragais Revel Sorrezois, Save au Touch, Toulouse Métropole.

M. ou Mme le maire des communes de :

Aignes, Antignac, Ardiège, Argut-Dessous, Arlos, Arnaud-Guilhem, Auterive, Avignonet-Lauragais, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Bachos, Bagnères-de-Luchon, Barbazan, Baziège, Beauchalot, Beaumont-sur-Lèze, Beauville, Belberaud, Bessières, Bonrepos-Riquet, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bouloc, Bourg-Saint-Bernard, Boussens, Buralays, Buzet-sur-Tarn, Calmont, Capens, Carbonne, Castagnac, Castagnède, Castanet-Tolosan, Castelmaurou, Castelnau-l'Estrétefonds, Castillon-de-Saint-Martory, Cazaux-Layrisse, Cazères, Cépet, Chaum, Cier-de-Luchon, Cier-de-Rivière, Cierp-Gaud, Cintegabelle, Clermont-le-Fort, Daux, Deyme, Donneville, Eaunes, Escalquens, Esténois, Eup, Fonsorbes, Fos, Fourquevaux, Francarville, Fronsac, Fronton, Frouzins, Galié, Gardouch, Gargas, Garidech, Gémil, Gibel, Gourdan-Polignan, Gragnague, Grenade, Guran, His, Huos, La Magdelaine-sur-Tarn, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Beauvoir, Labastidette, Labège, Labroquère, Lacroix-Falgarde, Lafitte-Vigordane, Lagardelle-sur-Lèze, Lapeyrouse-Fossat, Lavalette, Lavelanet-de-Comminges, Le Born, Le Fauga, Lège, Lestelle-de-Saint-Martory, Luscan, Mancieux, Mane, Marignac, Marquefave, Martres-de-Rivière, Martres-Tolosane, Massabrac, Mauzac, Mazères-sur-Salat, Melles, Merville, Mervilla, Miremont, Mondavezan, Montaigut-sur-Save, Montastruc-la-Conseillère, Montaut, Montberon, Montesquieu-Lauragais, Montgaillard-Lauragais, Montgeard, Montgiscard, Montlaur, Montsaunès, Mourvilles-Basses, Moustajon, Muret, Nailloux, Noé, Odars, Ondes, Ore, Péchabou, Pechbonnieu, Pins-Justaret, Pinsaguel, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Ramonville-Saint-Agne, Renneville, Rieux-Volvestre, Roquefort-sur-Garonne, Roques, Roquesérière, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Saiguède, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Elix-le-Château, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Saint-Béat-Lez, Sainte-Foy-de-Peyrolières, Saint-Germier, Saint-Loup-Cammas, Saint-Lys, Saint-Marcel-Paulel, Saint-Martory, Saint-Médard, Saint-Rome, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Salies-du-Salat, Salles-et-Pratviel, Seilhan, Seysses, Signac, Toutens, Vallesvilles, Varennes, Vendine, Venerque, Verfeil, Vernet, Vieilleville, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villefranche-de-Lauragais, Villematier, Villemur-sur-Tarn, Villeneuve-lès-Bouloc, Villeneuve.

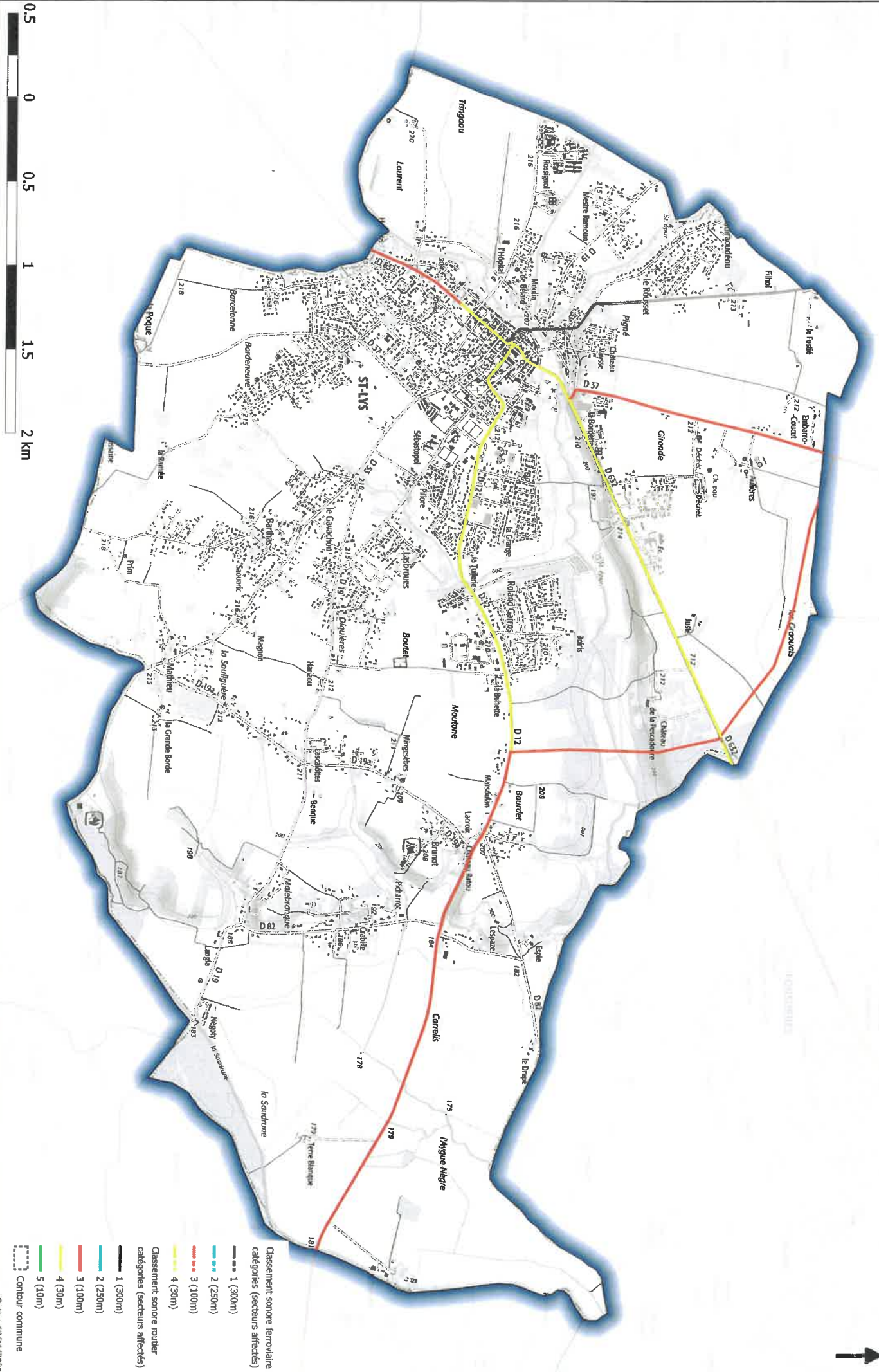
Pour information

M. ou Mme le président de l'établissement public de coopération intercommunale du/de la/des :
Bassin Auterivain Haut-Garonnais, Cagire Garonne Salat, Cœur de Garonne, Coteaux de Bellevue, Coteaux du Girou, Frontonnais, Hauts Tolosans, Muretain Agglo, Pyrénées Haut-Garonnaises, Sicoval, Terres du Lauragais, Val d'Aïgo, Volvestre.

M. ou Mme le maire des communes de :

Aigrefeuille, Aucamville, Ausson, Aussonne, Balma, Beaupuy, Beauzelle, Blagnac, Bordes-de-Rivière, Bruguières, Castelginest, Clarac, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Drémil-Lafage, Estancarbon, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Fontenilles, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, L'Union, La Salvétat-Saint-Gilles, Labarthe-Inard, Labarthe-Rivière, Landorthe, Launaguet, Le Cuing, Léguevin, Lespinasse, Lévigac, Loudet, Maurens, Miramont-de-Comminges, Mondonville, Montrabé, Montréjeau, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Plaisance-du-Touch, Ponlat-Taillebourg, Quint-Fonsegrives, Revel, Saint-Alban, Saint-Félix-Lauragais, Saint-Gaudens, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Paul-sur-Save, Savarthes, Seilh, Toulouse, Tournefeuille, Valentine, Vaux, Villeneuve-de-Rivière, Villeneuve-Tolosane.

Classement sonore des infrastructures de transport terrestres Commune de SAINT-LYS



- Classement sonore ferroviaire
catégories (secteurs affectés)**
- 1 (300m)
 - 2 (250m)
 - 3 (100m)
 - 4 (30m)
 - 5 (10m)
- Classement sonore routier
catégories (secteurs affectés)**
- 1 (300m)
 - 2 (250m)
 - 3 (100m)
 - 4 (30m)
 - 5 (10m)
- Contour commune

Type d'intervention	Nom de l'ouvrage	Projet	Déclatant	Préfect	Pt Réducteur	Pt Préfaisant	Statu	Type de revêtement	Longueur	TMAA	pourcentage	TMAA 2028	% Pt.	Vitesse V1	Vitesse Pl	LAGB 0th	LAGB 2th	Catégorie	Communes traversées	Evolution
								(m)	(m)	(m ²)	(%)	(m ²)	(%)	(km/h)	(km/h)	(km/h)	(km/h)	(de 1 à 3)		
roule	A61_1	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	6	30 000	2	41 600	10	50	50	76	74	1	Toulouse, Bannerville-Saint-Loup, L'Isle-2-Eglises	
	A61_2	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	9	30 000	2	41 600	10	50	50	79	74	1	Toulouse, Bannerville-Saint-Loup, L'Isle-2-Eglises	
	A61_3	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	6	30 000	2	41 600	10	50	50	82	76	1	Ramonville-Saint-Agne, Labège	
	A61_4	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	10	40 000	2	63 000	13	50	50	83	78	1	Ramonville-Saint-Agne, Labège, Pempussat, Saint-Rome, Gaudou, Villeneuve-de-Lauragais	
	A61_5	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	10	50 000	2	71 000	10,3	50	50	84	79	1	Avignonnès, Montcazel, Saint-Rome, Lauragais, Villeneuve-de-Lauragais	
	A61_6	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	9	50 000	2	86 600	10,3	50	50	84	79	1	Ramonville-Saint-Agne, Labège, Pempussat, Auzielle-Troisvies, Fédouan, Montolieu, Domerville, Escanyon, Montgeard-Dormy,	
	A61_7	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	11	125 000	2	91 800	5	50	50	84	79	1	Toulouse, Bannerville-Saint-Loup, Tronçon, Saint-Rome, Douze	
	A61_8	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	11	67 000	2	91 800	6	130	50	84	79	1	Villeneuve-de-Lauragais, Carrières-Éperdrol, Tronçon, Saint-Rome, Douze	
	A61_9	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	73 000	2	102 700	11	50	50	78	75	1	Toulouse, Auzielle	
	A62_1	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	10	79 000	2	110 500	6	50	50	85	80	1	Toulouse, Saint-Agne, Carrières-Éperdrol, Bagnères, Auzielle	
	A62_2	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	20 000	2	21 600	3	50	50	85	80	1	Villeneuve-de-Lauragais, Saint-Sauveur, Bagnères, Saint-Rome	
	A62_3	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	9	20 000	2	21 600	3	50	50	85	80	1	Toulouse, Ramonville-Saint-Agne, Labège	
	A62_4	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	7	20 000	2	21 600	3	50	50	85	80	1	Toulouse, Ramonville-Saint-Agne, Labège	
	A62_5	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	15	118 156	2	167 207	10	50	50	85	80	1	Toulouse, Ramonville-Saint-Agne, Labège	
	A62_6	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	15	125 000	2	176 641	3,5	50	50	84	78	1	Toulouse	
	A62_7	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	20	133 546	2	189 124	8,8	50	50	83	78	1	Toulouse	
	A62_8	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	12	143 892	2	200 059	5,7	50	50	83	79	1	Toulouse	
	A62_9	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	12	143 892	2	200 059	5,7	50	50	84	78	1	Toulouse	
	A63_1	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	6	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	68	1	Toulouse	
	A63_2	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	7	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	68	1	Toulouse	
	A63_3	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	8	25 000	2	31 600	8,6	50	50	78	73	1	Toulouse	
	A63_4	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	8	25 000	2	31 600	8,6	50	50	83	78	1	Toulouse	
	A63_5	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	6	25 000	2	31 600	8,6	50	50	75	75	2	Toulouse	
	A63_6	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	75	75	2	Toulouse	
	A63_7	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	75	75	2	Toulouse	
	A63_8	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	75	75	2	Toulouse	
	A63_9	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_10	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_11	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_12	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_13	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_14	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_15	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_16	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_17	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_18	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_19	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_20	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_21	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_22	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_23	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_24	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_25	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_26	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_27	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_28	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_29	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_30	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_31	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_32	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_33	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_34	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_35	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_36	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_37	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_38	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_39	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_40	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_41	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_42	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_43	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_44	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_45	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_46	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_47	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_48	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais			Ouvert	R2	4	25 000	2	31 600	8,6	50	50	74	71	2	Toulouse	
	A63_49	Non	Echangeur le Pylais	Echangeur le Pylais																

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.6

Liste des emplacements réservés



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique

www.urbactis.eu

Dossier n°200040

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	DESCRIPTION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (M ²)
01	Création d'une liaison douce – Pilore	Commune	449
02	Amorce d'in cheminement piéton - Chemin du Fustié	Commune	390
03	Chemin du Lac	Commune	6426
04	Prolongement de l'impasse des Genêt	Commune	962
05	Aménagement d'une liaison douce - Ruisseau du Gazailla	Commune	1689
06	Création d'une zone de rejet végétalisée en sorte du déversoir du bassin d'orage	Commune	1421
07	Aménagement d'une liaison douce - Ruisseau du Gazailla	Commune	132
08	Aménagement d'une liaison douce - Route de Fontenilles	Commune	3901
09	Réalisation d'une voie de circulation	Commune	511
10	Elargissement de la rue Pierre Lartigue	Commune	54
11	Création d'une liaison piétonne en franchissement du ruisseau du Gazailla au chemin du Lac	Commune	182
12	Création d'une liaison piétonne - La Gravette	Commune	914
13	Création d'une liaison piétonne	Commune	354
14	Création d'une voie de circulation	Commune	505

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.7

RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique

www.urbactis.eu

Dossier n°200040

dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes ;

Article 4 - Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Garonne, Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Centre de Formation Professionnelle « Cépière Formation » à TOULOUSE et Monsieur le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Toulouse, le 16 novembre 2003

P/Le Préfet, et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales,

Michel DMUCHOWSKI

Arrêté du 20 novembre 2003 délimitant la zone à risque d'exposition au plomb.

Le préfet de la région Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

ARRETE :

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral du 16 juillet 2001 délimitant la zone à risque d'exposition au plomb est abrogé.

Article 2 - L'ensemble du territoire du département de la Haute-Garonne est classé zone à risque d'exposition au plomb.

Article 3 - Un état des risques d'accessibilité au plomb doit être annexé à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, à tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1^{er} janvier 1948. Cet état doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de la promesse de vente ou d'achat ou du contrat susvisé.

Article 4 - L'état de risque d'accessibilité au plomb est dressé par un contrôleur technique agréé au sens de l'article L 111-25 du Code de la construction et de l'habitation ou par un technicien de la construction qualifié ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission. Les fonctions d'expertise ou de diagnostic sont exclusives de toute activité d'entretien ou de réparation de cet immeuble.

Article 5 - L'état des risques comprend obligatoirement la recherche de revêtements contenant du plomb. Il identifie toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb et précise la concentration en plomb, la méthode d'analyse utilisée ainsi que l'état de conservation de chaque surface.

Conformément à l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 23 avril 2003 relatif à l'utilisation du plomb en feuilles ou en plaques dans la construction, l'état des risques doit systématiquement prendre en compte le plomb en plaques ou en feuilles, en particulier celui qui est utilisé sur les balcons, les terrasses et les rebords de fenêtres.

L'état des risques est réalisé conformément au guide méthodologique annexé à la circulaire DGS/SD7C/2001/27 et UHC/QC/I n°2001-1 du 16 janvier 2001, relative aux états des risques d'accessibilité au plomb réalisés en application de l'article L.1334-5 de la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

Article 6 - Aucune clause d'exonération de la garantie des vices cachés ne peut être stipulée à raison des vices constatés par l'accessibilité au plomb si l'état des risques n'est pas annexé aux actes susvisés.

Article 7 - Lorsque l'état des risques d'accessibilité au plomb révèle la présence de revêtements contenant du plomb, il lui est annexé une note d'information générale conforme au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 12 juillet 1999.

Article 8 - L'état des risques, incluant la note d'information, est communiqué par le propriétaire aux occupants de l'immeuble (ou de la partie de l'immeuble concerné) ainsi qu'à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans cet immeuble (ou partie d'immeuble). En outre, cet état est tenu par le propriétaire à disposition des agents ou services mentionnés aux articles L 772 et L 795.1 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, aux inspecteurs du travail et aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article 9 - Lorsque l'état des risques révèle une accessibilité au plomb au sens de l'article R 32.2 du Code de la santé publique, c'est à dire la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à une concentration supérieure au seuil réglementaire, le vendeur ou son mandataire informe le Préfet en transmettant sans délai une copie de cet état :

- pour Toulouse au service communal d'hygiène et de santé, 17 place de la Daurade 31 000 TOULOUSE,
- et pour le reste du département à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, 1 place Alphonse Jourdain 31 066 TOULOUSE CEDEX.

Article 10 - Le présent arrêté est affiché en mairie de toutes les communes du département pendant un mois dès la réception en mairie de celui-ci.

La mention de cet arrêté et de ses modalités de consultation sont insérées dans 2 journaux paraissant dans le département de la Haute-Garonne.

La notification de cet arrêté est faite au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires et aux barreaux constitués près des tribunaux de grande instance.

La publication de cet arrêté est faite au recueil des actes administratifs.

Conformément à l'article 2 du décret n°99-484 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme, le présent arrêté est annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme lors de leurs élaborations, leurs révisions ou modifications.

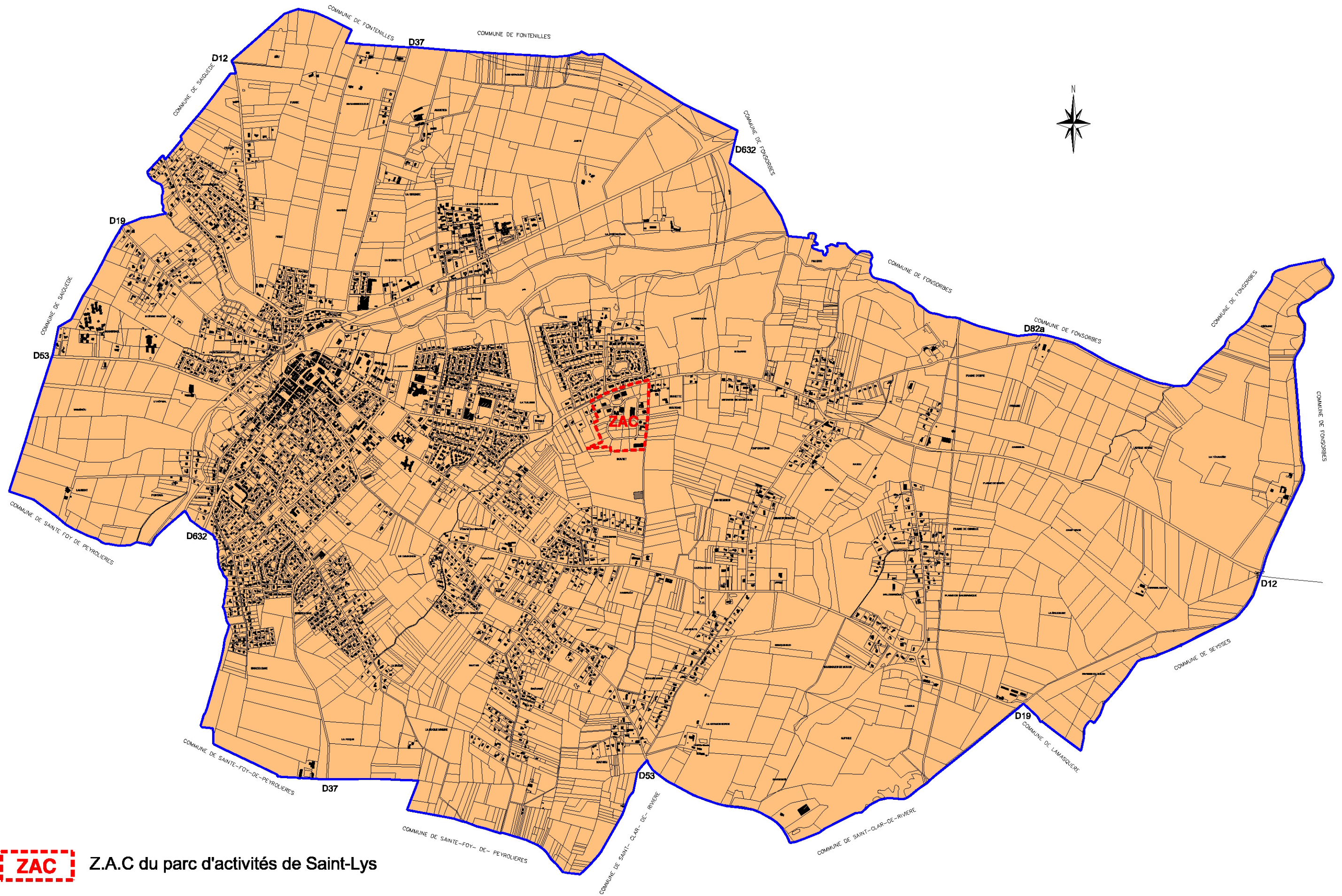
Article 11 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2004.

Article 12 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne, Messieurs les Sous-Préfets, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi, Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, Mesdames et Messieurs les Maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 20 novembre 2003

P/le préfet,
Le sous-préfet chargé de mission pour
la politique de la ville,

Paul BAUDOIN



Z.A.C du parc d'activités de Saint-Lys



Zone à risque d'exposition au plomb

Département de Haute-Garonne
Commune de Saint-Lys

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.8

RÉTROCESSION DES ESPACES
COMMUNS DES LOTISSEMENTS



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique

www.urbactis.eu

Dossier n°200040

RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS, COMMUNE DE SAINT-LYS

La rétrocession des espaces communs sera ajoutée au PLU au cours de l'enquête publique et avant approbation.

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.9

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique

www.urbactis.eu

Dossier n°200040

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ, COMMUNE DE SAINT-LYS

Le document sera ajouté ultérieurement en annexe lors de l'approbation du PLU